



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry
séance du 30 octobre 2023
Présidence de M. Guy Wolfensberger

Préavis n° 1315/2023 Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- vu le préavis municipal N° 1315 / 2023
- ouï le rapport de la Commission des finances

décide

- I. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 tel que présenté par la Municipalité et reproduit dans le préavis.

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Guy Wolfensberger

Danahé Palmon